

tionales autorisait le Gouvernement à recourir à n'importe quelle méthode de recrutement pour le service militaire.

L'hon. M. HANSON: Pardon. J'ai parlé de la loi des mesures de guerre.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je remercie l'honorable député de sa mise au point, mais je crois que ce pouvoir est aussi conféré par la loi de mobilisation des ressources nationales. Cependant, ce n'est pas la méthode qui nous inquiète. On pourrait continuer à suivre la méthode adoptée par le Gouvernement, celle d'appeler les recrues à subir un examen médical. D'autre part, on pourrait ordonner à la Royale gendarmerie d'aller les chercher de force. C'est une méthode, peu importe qu'elle soit bonne ou mauvaise. La formule du plébiscite a trait au mode de recrutement des hommes. Personne ne critique le mode de recrutement actuel.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a trait aux engagements relatifs au mode de recrutement. Aucun engagement n'a été contracté au sujet de l'emploi de la gendarmerie à cheval.

M. JOHNSTON (Bow-River): Justement, le texte est fort ambigu. Si les honorables députés eux-mêmes n'en saisissent pas le sens exact, comment peut-on s'attendre à ce que le public le fasse? Je dirai au premier ministre qu'en toute équité il faudrait exposer la question au peuple de façon à éviter la moindre incertitude ou le moindre risque d'incompréhension. Si le premier ministre veut traiter équitablement la population, il devrait lui poser une question assez précise pour qu'elle sache ce qu'elle fait. Elle devrait savoir nettement si elle vote sur l'engagement contracté par le Gouvernement ou sur le mode de recrutement. Un grand nombre d'honorables députés sont convaincus que la formule du plébiscite vise le mode de recrutement.

Au dire du premier ministre, le nombre des recrues est suffisant pour l'aviation et la marine, et l'enrôlement est fort satisfaisant dans l'armée. Il n'y a donc pas lieu de trouver à redire au mode de recrutement en usage. Il ne s'agit pas de savoir si c'est la méthode qui convient.

Au cours de mes remarques sur la résolution, j'ai fait remarquer que, dans son discours au début de la session, le premier ministre n'a jamais mentionné, en ce qui regarde le plébiscite, la conscription pour le service outre-mer. J'ai scruté son discours pour découvrir s'il existe un lien entre le plébiscite et la conscription pour le service outre-mer. J'ai lu le discours fort attenti-

vement sans pouvoir y relever aucune mention de la conscription pour le service outre-mer. Il s'est exprimé fort catégoriquement. Permettez-moi de citer ses paroles consignées aux *Débats*:

Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Ce n'est pas la question en jeu.

Il n'y a pas à se méprendre. Et le premier ministre avait raison sur ce point. Si j'interprète bien sa pensée, je dirais qu'il n'a pas eu le moindre l'intention de soulever la question de la conscription pour le service outre-mer relativement au plébiscite. C'est ce que je me suis efforcé d'indiquer, l'autre jour. Mais le premier ministre a apparemment changé d'avis. Permettez-moi de citer ce qu'il a dit le 2 février. Il parlait des engagements contractés au cours des élections de 1940. Il est indubitable, ainsi qu'il l'a fait remarquer, que le Gouvernement avait promis au peuple de ne pas établir la conscription pour le service outre-mer. Nous en convenons tous. Certes, dans mon comté, on m'a accusé d'être un tenant de la conscription pour outre-mer, ce qui est tout à fait faux. Néanmoins, c'était la question en cause; c'était l'engagement qui liait les mains du Gouvernement. A cet égard, voici, consignées au *hansard*, les propres paroles du premier ministre:

C'était un engagement qui restreignait les modes de recrutement pour le service militaire. La restriction visait la conscription pour le service outre-mer.

Il a raison en cela, mais par ailleurs, je le répète, le premier ministre a dit le 25 février que la conscription n'est pas la question à résoudre par le plébiscite. Certes, ce doit être une chose ou l'autre. Le 25 février, le premier ministre a dit que la conscription n'est pas en cause; le 2 mars, il déclarait formellement qu'elle est la question à décider, bien qu'il appelle cela un engagement. Il ajoute ensuite, à la même page des *Débats*:

C'est de cet engagement que le Gouvernement cherche à se faire libérer.

Il s'agit de l'engagement relatif à la conscription pour le service outre-mer. C'est ce que je tiens à vous faire observer, monsieur le président, comme je l'ai signalé tantôt au secrétaire d'Etat. Un peu plus loin, dans son discours d'hier, le premier ministre ajoutait:

La promesse n'a pas été faite relativement à la protection de nos propres côtes, mais relativement à l'envoi d'hommes outre-mer, tout le monde l'a ainsi compris; c'est à cela que se bornaient la loi et le fait; c'est à cela que le Gouvernement se borne maintenant.

Le Gouvernement demande formellement au peuple de le libérer de l'engagement qu'il a contracté en 1940, à des fins politiques, pour